
OUVRIER(ÈRE) SPÉCIALISÉ(E) EN ÉLECTRICITÉ

Ville de services située au cœur des Laurentides, entre Mont-Tremblant et Saint-Sauveur, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, est à la recherche d'un(une) ouvrier(ère) spécialisé(e) en électricité pour se joindre à l'équipe du Service des loisirs et de la culture. La Ville offre un environnement de travail dynamique, proche des citoyens et compte sur des employés engagés à contribuer au développement de leur communauté.

<u>Fonction :</u>	Ouvrier(ère) spécialisé(e) en électricité
<u>Statut d'engagement :</u>	Personne salariée régulière
<u>Lieu de travail :</u>	Centre sportif – 40 rue Brissette
<u>Horaire de travail :</u>	Du lundi au vendredi de 7 h à 16 h
<u>Classe salariale :</u>	F (29,43 \$ à 32,69\$)

Sommaire de la fonction :

Personne salariée qui s'occupe de l'installation et de l'entretien des différentes composantes électriques des infrastructures municipales. Elle détermine et coordonne les priorités journalières, et supervise le travail au sein d'une équipe. Elle veille au bon fonctionnement des différents circuits électriques et autres dispositifs faisant partie du système d'éclairage de la ville, et procède à toute amélioration si nécessaire. Elle opère tout véhicule léger et nacelle, et veille à leur entretien régulier. Elle tient à jour l'inventaire du matériel nécessaire à son emploi. Elle exécute toute autre tâche connexe à son travail.

Principales responsabilités :

- Assume la responsabilité des travaux d'électricité sur tout le territoire de la Ville en ce qui a trait à la réfection, la modification ou la réparation des installations électriques : vérifie, entretient, pose, ajuste, répare et remplace, sur place ou en atelier, les différentes composantes électriques installées dans les bâtiments municipaux et autres appareils ou équipements urbains conformément aux règles du métier ;
- Fournit et pose les canalisations, appareillages électriques et installations appropriées aux différents besoins des bâtiments, locaux, sites et infrastructures municipales, récréatives et culturelles incluant le système téléphonique et informatique ;
- Construit, installe, entretient, démonte, répare et modifie divers systèmes électriques d'éclairage ;
- Remplace les transformateurs, relais, cellules photoélectriques, disjoncteurs, interrupteurs, horloges et autres dispositifs faisant partie du système d'éclairage des rues, parcs, édifices de la Ville ;
- Effectue des travaux comportant l'installation, la construction, la réparation et la modification de fileries, de circuits électriques et d'appareillages électriques divers, fait des entrées de toutes sortes et à différents ampérages dans les bâtisses, les parcs, terrains de stationnement et autres endroits publics
- Monte les panneaux de distribution et de contrôle, pose des conduits en surface ou dans les murs, planchers, plafonds, ou sous terre, passe les fils et fait les raccordements nécessaires ;

- Localise les troubles affectant les systèmes de transmission et de distribution de l'électricité et de l'éclairage et en détermine les causes en se servant d'instruments à cet effet et exécute les réparations nécessaires ;
- Utilise la dégeleuse ;
- Procède à l'installation, à l'ajustement, à la réparation, au remplacement et à la modification d'appareils et d'équipements électriques variés : moteurs, réflecteurs, chaufferettes, pompes, cloches, monte-charges, ponts roulants, etc.
- Inspecte, ajuste, modifie et répare divers équipements auxiliaires tels que : régulateur de voltage, compresseurs, caméra en circuit fermé, compteurs, démarreurs, détecteurs de flammes, redresseurs, panneaux de services auxiliaires, etc. ;
- Doit pouvoir localiser et réparer les défauts affectant tout circuit électrique dans ces endroits et d'y assurer le bon fonctionnement des installations, appareils et accessoires électriques, en exécutant les travaux d'entretien, de réparations nécessaires et des installations temporaires ;
- Connait le code de l'Électricité, les différentes normes et lois en matière de santé et sécurité au travail et tient ses connaissances à jour ;
- S'assure de la conformité de toute installation d'équipement électrique en tenant compte de l'espace disponible, des facilités de raccordement, des codes, normes, exigences CNESST dans le domaine des travaux en électricité de la planification, des installations futures et conditions de marche de la machinerie ;
- Vérifie l'approbation de tout équipement électrique au niveau des normes CSA ou ULC ou autres normes applicables et de la CNESST ;
- Évalue les besoins et prépare des estimations de coûts en électricité des nouveaux projets en y indiquant les renseignements techniques ;
- Agit comme répondant sur la licence RBQ constructeur propriétaire de la Ville.

Divers

- Coordonne et supervise les travaux d'électricité au sein d'une équipe ;
 - Maintient en état de propreté son lieu de travail, les pièces, les équipements, l'outillage, la machinerie et les véhicules qui lui sont confiés ;
 - Lit, interprète, corrige et exécute des plans, schémas, croquis ;
 - Remplit des rapports de travail et d'inspection ;
 - Connaît les risques du métier et applique les méthodes préventives ;
 - Conduit et opère tout véhicule léger et la nacelle ;
 - S'assure du bon état du véhicule, de la machinerie, de l'équipement, du matériel et de l'outillage qui lui sont confiés ;
 - Effectue une vérification de routine (huile, carburant, feux de signalisation, freins, pneus, etc.) et autres vérifications d'usages sur les véhicules et machineries qui lui sont confiés. Rapporte toute défektivité majeure à son supérieur et apporte les correctifs s'il y a lieu ;
 - Voit au maintien de l'inventaire des matériaux et équipements pour ses besoins, prépare la liste du matériel nécessaire, procède à la préparation de la commande d'achat avec le fournisseur sélectionné en fonction de la politique d'achat de la Ville ;
 - Participe, lorsque requis, à l'entretien des bâtiments municipaux et aux tâches manuelles ou d'opération des différents services de la Ville ;
 - Voit à l'occasion que les chantiers soient sécuritaires pour les gens qui y ont accès ;
 - Conseille à l'occasion les différents services quant à l'estimation des matériaux, du temps et des coûts pour certains chantiers ;
-

- Se déplace quotidiennement entre les différentes installations selon les demandes reçues et les instructions de son supérieur immédiat ;
- Exécute toute autre tâche connexe à son travail.

Les tâches mentionnées reflètent les responsabilités caractéristiques de l'emploi au poste identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

La présente description d'emploi n'est pas limitative en ce sens qu'elle ne peut empêcher la direction d'attribuer toute autre tâche ou travail relié à la fonction auquel la personne salariée est affectée.

Qualifications générales :

- D.E.P. option électricité
- Formation d'Hydro Québec – autorisation de réparation des lumières de rue
- 3 années d'expérience pertinente en électricité industrielle/manufacturière
- Licence d'électricien de classe A2
- Permis de conduire classe 3
- Carte ASP construction
- Licence de maître électricien délivré par la CMEQ
- Formation nacelle (atout)

Habilités principales requises :

- Facilité à superviser du personnel
- Bonne condition physique : capacité de pousser, tirer et soulever des charges
- Bon sens de l'organisation et débrouillardise
- Capacité à travailler sous pression
- Bonne dextérité manuelle
- Bon jugement et esprit pratique
- Sens élevé des responsabilités
- Autonomie et éthique professionnelle
- Capacité de travailler en équipe
- Habileté à lire des plans ou des schémas et à interpréter des symboles et la terminologie utilisée en électricité ;
- Habileté à diagnostiquer des problèmes électriques variables et à y apporter les correctifs appropriés.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de transmettre leur candidature par courriel à l'adresse emploi@vsadm.ca d'ici le 5 mars, 16h00.

Veuillez prendre note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont les candidatures seront retenues.
